



Parents monoparentaux en situation de handicap : un double défi ?

Marta PINTO

Analyse Esenca 2023



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



Introduction

Les configurations familiales ont connu des changements significatifs au fil des décennies et sont plus diversifiées, reflétant l'évolution des valeurs des sociétés, des normes culturelles et les contextes économiques. Historiquement, la famille nucléaire, composée de deux parents hétérosexuels et de leurs enfants vivant dans la même maison, était la norme. Cependant, au fil du temps, cette configuration a connu des changements importants. De nouvelles configurations familiales se sont formées telles que les familles recomposées (quand des parents divorcés ou séparés se remettent en couple avec un nouveau ou nouvelle partenaire, et avec des enfants issus de différentes unions), les familles homoparentales (où des couples du même sexe élèvent des enfants ensemble) et les familles monoparentales¹ sont devenues une caractéristique importante des sociétés actuelles.

La monoparentalité est une configuration familiale dans laquelle un parent élève seul leur(s) enfant(s). Cependant, il est important de tenir en compte la diversité des familles monoparentales,² car elles peuvent résulter de plusieurs circonstances comme le divorce, le décès d'un conjoint, le choix délibéré de devenir parent seul, l'abandon, les violences conjugales, etc.³ Selon la Plateforme Technique de la Monoparentalité⁴, la monoparentalité est une situation :

« Où un parent assure en majeure partie seul au quotidien la charge économique et éducative du ou des enfant(s), qu'il ait (droit à) une rente alimentaire ou non. La famille basée sur un couple recomposé n'entre donc pas dans cette définition, ni les couples séparés qui organisent des formules de garde partagée équilibrée des enfants. »

Le dénominateur commun des familles monoparentales est « le fait que la personne à la tête de la famille assume seule et pour la plus grande part, la charge des enfants (mentale, financière et affective) ». ⁵

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses en Belgique. Selon Statbel⁶ (l'Institut belge de statistique), en 2021, la Belgique comptait environ 496 746 familles monoparentales. Entre 2013 et 2023, la Belgique a enregistré une hausse de 9 % de familles monoparentales. En 2023, le taux de familles monoparentales en Belgique était d'environ 10 % avec 12,2 % en Région wallonne, avec 11,6 % dans la Région de Bruxelles-Capitale et

¹ Domínguez-Folgueras, Marta, et Laurent Lesnard (2018) « Familles et changement social », *L'Année sociologique*, vol. 68, no. 2, pp. 295-314. <https://tinyurl.com/3uht6hrt>, consulté en octobre 2023

² La Ligue des Familles (2018) *Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales* <https://tinyurl.com/an4y2ta8>; La Ligue des Familles (2023) *Familles monoparentales invisibles : les politiques publiques auxquelles elles n'ont pas droit*, <https://tinyurl.com/mvvyk425>, consulté en novembre 2023

³ *Plan Bruxellois de Soutien aux Familles Monoparentales* (2021) <https://tinyurl.com/pre5jrkrf>, consulté en novembre 2023

⁴ Plateforme technique de la Monoparentalité (2013) *Monoparentalités à Bruxelles : Etat des lieux et perspectives*, p.11 <https://tinyurl.com/4rd6j2wd>, consulté en novembre 2023

⁵ *Plan Bruxellois de Soutien aux Familles Monoparentales* (2021), page 5, <https://tinyurl.com/yc7xrdk5>, consulté en novembre 2023

⁶ Institut belge de Statistique, <https://tinyurl.com/2x922phw>, consulté en novembre 2023

avec 8,3 % dans la Région flamande. La plupart des familles monoparentales en Belgique sont dirigées par des femmes, ce qui fait de la monoparentalité une réalité féminine⁷.

Les données sur la monoparentalité avec un parent en situation de handicap en Belgique ne sont pas toujours identifiables dans les statistiques officielles. Pourtant, la situation des parents solo en situation de handicap est un sujet complexe et souvent négligé. On peut supposer que ces parents rencontrent des défis supplémentaires dus à la conjonction de leurs besoins liés au handicap et de leur statut de parent monoparental. Cette analyse examine l'intersection de la monoparentalité et du handicap ainsi que les défis auxquels les parents monoparentaux en situation de handicap sont confrontés. Cela pourra compléter les analyses, les études et recherches existantes sur les familles monoparentales en apportant la dimension du handicap des parents.

Les défis rencontrés par les familles monoparentales en situation de handicap

Comme mentionné sur le Plan Bruxellois de Soutien aux Familles Monoparentales, les familles monoparentales «sont confrontées à de nombreuses difficultés et supportent seules l'ensemble de la charge mentale, financière et quotidienne du foyer, y compris la prise en charge des enfants. Elles cumulent donc à elles-seules emploi, formation ou recherche d'emploi, éducation des enfants et organisation du quotidien⁸». Les parents monoparentaux en situation de handicap sont confrontés également à des défis supplémentaires qui résultent de l'intersection de la monoparentalité et de leur handicap. Seuls, ils doivent faire face à ce qui habituellement est la responsabilité de deux parents et ainsi jongler les obligations parentales avec les besoins liés à leur handicap.

Accessibilité

Les parents monoparentaux en situation de handicap sont confrontés à une série de problèmes d'accessibilité qui peuvent compliquer leur rôle parental et leur vie quotidienne. Les installations des bâtiments, espaces publics, écoles et garderies ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins, ce qui peut compliquer leurs déplacements avec leurs enfants, leur accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que rendre plus ardues les tâches domestiques. L'accès aux activités pour enfants (stages, accueil des temps libres, plaines de jeux, sports) et aux espaces sociaux peut poser un obstacle et contribuer à l'isolement de ces familles. L'accès aux soins de santé pour le parent et leurs enfants tel qu'aller chez le pédiatre ou à la maison médicale de quartier peut être obstrué par des installations ou communications inadaptées⁹. Pour surmonter cela, des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap existent lors d'une consultation, d'une hospitalisation, mais il reste limité. Il faut dépasser les initiatives ponctuelles pour une réponse structurelle.

⁷ Institut Pour un Développement Durable (2015), *Le point sur les familles monoparentales*, <https://tinyurl.com/4h2rj3rf>, consulté en novembre 2023

⁸ *Plan Bruxellois de Soutien aux Familles Monoparentales* (2021), page 3, <https://tinyurl.com/pre5jrkrf>, consulté en novembre 2023 ; Hibo, Sarah (2012) *Monoparentalité = femme + pauvreté ? Pistes de lutte contre la pauvreté des femmes monoparentales*, FPS, <https://tinyurl.com/ypaa2xff>, consulté en novembre 2023

⁹ Paulus, Maï (2019) *Les barrières face à l'accès aux soins de santé : plus nombreuses qu'on ne le pense pour les personnes en situation de handicap*, <https://tinyurl.com/54ay7bz8>, consulté en novembre 2023

Les difficultés de déplacements des parents monoparentaux en situation de handicap avec leurs enfants de bas âge augmentent en raison de l'inaccessibilité des transports publics tels que la STIB et les TEC. Cela limite également leur autonomie.

Pour surmonter certains de ces obstacles, il faut trouver de l'aide et avoir accès à l'information sur une série de questions comme les services à domicile, l'emploi, allocations, sécurité sociale, aide alimentaire, accès aux soins de santé, etc. Pour les parents, cette information n'est pas toujours disponible ni facile à trouver, car elle est trop dispersée. Cela est encore plus difficile pour les parents monoparentaux de trouver cette information par leur manque de temps disponible.¹⁰ Pour surmonter cela, des plateformes en ligne ont été créées pour fournir aux familles monoparentales un meilleur accès aux informations disponibles concernant la monoparentalité. Pourtant, si ses services numériques ne sont pas accessibles aux parents solo en situation de handicap, ils risquent de les exclure encore plus de la société.

Les problèmes d'accessibilité combinés au manque de temps des parents résultant de devoir assumer leurs responsabilités de vie familiale et les besoins associés à leur handicap, affectent leur qualité de vie. Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour améliorer l'accessibilité des infrastructures, des services et des aides, de l'information afin de garantir que ces parents et leurs enfants puissent bénéficier de leurs droits.

Accès au logement

Les parents monoparentaux en situation de handicap sont confrontés à des problèmes sérieux en ce qui concerne l'accès au logement adapté à leurs besoins (comme des rampes et des portes larges). Les logements adaptés sont chers et rares¹¹ et le budget restreint de beaucoup de ces familles peut rendre le coût du logement exorbitant¹². Le prix élevé des logements adaptés peut engendrer des déménagements réguliers pour les familles avec un faible revenu, ce qui peut perturber la vie des enfants si elles doivent changer d'école fréquemment.

Chez Esenca, nous avons été interpellés à travers notre Contact Center que des personnes en situation de handicap louent des logements insalubres. Ceci est dû à l'inaccessibilité des habitations privées et sociales, et au fait que des personnes pour tenter de trouver un logement sur le rez-de-chaussée ou à proximité acceptent de louer des appartements

¹⁰ La Ligue des Familles (2018) *Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales* <https://tinyurl.com/an4y2ta8>, consulté en novembre 2023

¹¹ Unia (2021) *Rapport annuel 2021*, <https://tinyurl.com/3977mafb>, consulté en novembre 2023 ; Cools, Manon (2022) *Logement : les revendications des personnes concernées*, <https://tinyurl.com/ysjf5fks>, consulté en novembre 2023

¹² La Ligue des Familles (2018) *Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales* <https://tinyurl.com/an4y2ta8>; La Ligue des Familles (2022) *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages*, <https://tinyurl.com/tw7553yy>, consulté en novembre 2023

insalubres. Ce mal-logement constitue l'une des raisons de l'isolement social, engendré par l'incapacité ou la gêne ressentie à l'idée de recevoir des visiteurs à domicile¹³.

À la difficulté de trouver un logement adapté aux besoins de la famille s'ajoute la discrimination que les familles monoparentales¹⁴ et les personnes en situation de handicap¹⁵ sont confrontées face aux propriétaires et agences immobilières. Après un sondage de la Ligue des Familles¹⁶, 40 % des parents ont répondu avoir été discriminé lors de leurs recherches de logement. Selon Unia¹⁷, les discriminations liées au logement sont sur la base de l'état de fortune (41 %), des critères « raciaux » (30,5 %) et du handicap (10,5 %).

Il est essentiel de mettre en place des politiques de logement inclusives visant à encourager la création d'habitations accessibles et abordables, tout en prenant des mesures pour assurer un accès équitable au logement et éradiquer les discriminations.

Difficultés économiques

Les parents monoparentaux peuvent rencontrer des difficultés économiques, vue qu'un seul revenu doit assurer les besoins du ménage et en général, les revenus sont plus bas que dans les familles classiques, surtout chez les femmes monoparentales¹⁸. Le risque de pauvreté est aussi plus élevé chez les familles monoparentales¹⁹ à cause des coûts importants générés par les enfants²⁰ et également chez les personnes en situation de handicap²¹. Cette vulnérabilité économique est liée à l'accès à l'emploi limité. Les parents monoparentaux en situation de handicap sont souvent confrontés à des obstacles lorsqu'ils cherchent un emploi adapté à leurs besoins et sont encore fortement discriminés sur le marché du travail²². Selon Statbel²³, en 2020, 26 % des personnes en situation de handicap en Belgique avaient un emploi comparé à 65 % de la population totale âgée de 15 à 64 ans.

Il est nécessaire de promouvoir l'inclusion sur le marché du travail, éliminer les discriminations et fournir un soutien financier adéquat pour aider ces parents à assumer leur rôle parental et à faire face à leurs besoins liés à leur handicap.

¹³ Best, Alice, et Didier Vanoni (2019) « Seul(e) face au mal-logement », *Recherche sociale*, vol. 231, no. 3, pp. 4-120, <https://tinyurl.com/yskz3wxc>, consulté en novembre 2023

¹⁴ La Ligue des Familles (2022) *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages*, <https://tinyurl.com/tw7553yy>, consulté en novembre 2023

¹⁵ Unia (2022) <https://tinyurl.com/44bd6ptx>, consulté en novembre 2023

¹⁶ La Ligue des Familles (2022) *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages*, <https://tinyurl.com/tw7553yy>, consulté en novembre 2023

¹⁷ Idem.

¹⁸ La Ligue des Familles (2018) *Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales* <https://tinyurl.com/an4y2ta8>, consulté en novembre 2023

¹⁹ Institut Pour un Développement Durable (2015) *Le point sur les familles monoparentales*, <https://tinyurl.com/4h2rj3rf>, consulté en novembre 2023

²⁰ IWEPS (2017) *Pauvreté en Wallonie : risque accru pour les familles monoparentales*, <https://tinyurl.com/yc26d82j>, consulté en novembre 2023

²¹ Unia (2019) *Pauvreté et handicap en Belgique*, <https://tinyurl.com/yfe9anvw>, consulté en novembre 2023

²² Unia (2021) *Rapport parallèle de l'INDH et 33.2 CRPD*, <https://tinyurl.com/3d23w44f>, consulté en novembre 2023 ; Unia (2017) *Au travail avec un handicap. Les aménagements raisonnables dans l'emploi*, <https://tinyurl.com/mrdwrhfk>, consulté en novembre 2023

²³ Institut belge de Statistique (2020) <https://tinyurl.com/dhn79xsx>, consulté en novembre 2023

Préjugés et discrimination

Les familles monoparentales sont souvent confrontées à des préjugés et discriminations qui peuvent entraîner des répercussions significatives sur leur vie quotidienne²⁴. Le handicap est également souvent un facteur constant pour la construction de stéréotypes²⁵ et de discrimination. En 2022, Unia a reçu 1059 signalements de cas de discriminations sur base de handicap²⁶. Évidemment, on ne doit pas oublier que beaucoup de cas ne sont pas signalés par les victimes. Selon les données d'Unia, dans l'éducation, le handicap est le premier critère de discrimination et au travail il est parmi les trois premiers critères de discrimination²⁷. Dès lors, on peut en conclure que les familles monoparentales et en situation de handicap sont statistiquement parmi les plus susceptibles d'être discriminées. Comme Christel Luc²⁸ indique, le regard des autres sur les parents en situation de handicap peut les « surhandicaper ».

Ces discriminations et préjugés peuvent entraîner des répercussions sur leur vie quotidienne. Leur rôle parental peut être remis en question en raison de leur handicap et cela peut entraîner des sentiments de vulnérabilité accentuant la charge mentale et l'isolement ainsi qu'impacter leur estime de soi ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale. Bien évidemment, les enfants de parents monoparentaux en situation de handicap peuvent eux aussi être confrontés à des préjugés et discriminations dus à la situation de leur parent ce qui peut entraîner des conséquences négatives dans leur bien-être. Il est donc important de déconstruire ces stéréotypes et préjugés par la sensibilisation, l'éducation et promouvoir des environnements bienveillants.

Isolement social

L'isolement social des familles monoparentales est aussi une des grandes difficultés de ces familles²⁹. Cela peut être une conséquence du manque de temps et de moyens, d'un accès limité à des réseaux de soutien comme la famille ou les amis, de la fatigue, etc. Cet isolement social peut être plus aigu chez les familles dont le parent est en situation de handicap dû aux obstacles additionnels liés au manque d'accessibilité et à un soutien pratique décrit plus haut dans cette analyse.

Il faut être attentif à l'impact que cet isolement social peut engendrer sur ces parents et leur(s) enfant(s). Il peut affecter la qualité de l'éducation parentale ainsi qu'entraîner des problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression et le stress chez les parents monoparentaux. L'isolement social peut également avoir un impact négatif sur le bien-être

²⁴ Conseil de l'Europe, <https://tinyurl.com/2wuc632j>, consulté en novembre 2023

²⁵ Paulus, Maï (2020) *Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente*, <https://tinyurl.com/k7mpsw5c>, consulté en novembre 2023 ; Esenca (2023) <https://tinyurl.com/3ifttnjz>, consulté en novembre 2023

²⁶ Unia (2022) *Rapport annuel 2022*, <https://tinyurl.com/y83nt7xk>, consulté en novembre 2023

²⁷ Idem.

²⁸ Luc Christel (2022) *Être parent ?*, <https://tinyurl.com/4sjfyky5>, consulté en octobre 2023

²⁹ La Ligue des Familles (2018) *Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales* <https://tinyurl.com/an4y2ta8>, consulté en novembre 2023 ; *Plan Bruxellois de Soutien aux Familles Monoparentales* (2021), <https://tinyurl.com/pre5jrkrf>, consulté en novembre 2023

des enfants et réduire leurs opportunités de développer des compétences sociales à travers des moments de socialisation ce qui peut entraîner des conséquences à long terme.

Il est essentiel de promouvoir des mesures de soutien et des services de garde accessibles pour aider ces familles à faire face aux défis de l'isolement social.

Conclusion

Les structures familiales sont plus diversifiées et les familles monoparentales deviennent plus présentes dans nos sociétés. Ce type de famille composée d'un parent qui élève seul leur(s) enfant(s) est devenue une caractéristique importante des sociétés contemporaines, représentant environ 10 % des ménages en Belgique. Cependant, la situation des parents monoparentaux en situation de handicap est souvent négligée et complexe. Ces familles font face à des défis supplémentaires résultant de l'intersection de la monoparentalité et du handicap.

Cette analyse met en évidence les défis auxquels sont confrontés les parents monoparentaux en situation de handicap en Belgique. Ces familles font face à des obstacles multiples, notamment dans les domaines de l'accessibilité, des installations inadaptées, des transports publics inaccessibles, et un accès limité à l'information sur les services disponibles.

L'accès au logement adapté à leurs besoins est également un problème crucial, avec des logements coûteux et rares, ainsi que la discrimination de la part des propriétaires et des agences immobilières. Les difficultés économiques sont courantes en raison des bas revenus et des difficultés d'accès à l'emploi adapté aux besoins des parents en situation de handicap.

De plus, ces parents sont souvent confrontés à des préjugés et à la discrimination en raison de leur statut de parent monoparental et de leur handicap, créant un environnement défavorable. Cela peut affecter la vie quotidienne de ces familles, mais aussi l'estime de soi et la santé mentale des parents, avec des conséquences négatives sur le bien-être des enfants. Enfin, l'isolement social est un défi majeur, résultant du manque de temps, de moyens et de réseaux de soutien. Cet isolement, étant un déterminant de la santé, peut avoir un impact négatif tant pour les parents que pour les enfants.

Bien que les parents monoparentaux en situation de handicap surmontent quotidiennement des difficultés liées à leur statut familial et handicap, les autorités doivent diminuer ces obstacles. Face à ces multiples défis, il est essentiel de mettre en place des mesures inclusives pour améliorer l'accessibilité aux infrastructures, aux services et aux aides. De plus, des politiques de logement inclusives favorisant la construction de logements abordables et adaptés sont nécessaires. La promotion de l'inclusion sur le marché du travail est essentielle ainsi que la sensibilisation aux préjugés et à la discrimination. Enfin, des mesures doivent être prises pour combattre l'isolement social et fournir un soutien aux familles monoparentales en situation de handicap, afin de favoriser un environnement familial stable.

Pour citer cette production

PINTO, Marta (2023). « Parents monoparentaux en situation de handicap : un double défi ? », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE